



Fédération Française d'Addictologie

www.addictologie.org

Association Loi 1901 - Siret 439 242 058 00014 - APE 913E

8 décembre 2008

Président d'honneur

Pr Jean-Dominique FAVRE

Tél. : 01 41 46 69 50

Fax : 01 41 46 69 50

Courriel : sfajdf@aol.com

Président :

Pr Michel REYNAUD

Tél. : 01 45 59 30 87

Fax : 01 45 59 35 68

Courriel : michel.reynaud@pbr.aphp.fr

Vice-Présidents :

Pr Henri-Jean AUBIN

Tél. : 01 45 95 83 27

Fax : 01 45 95 83 90

Courriel : henri-jean.aubin@erx.aphp.fr

Pr Sylvain DALLY

Tél. : 01 40 05 42 66

Fax : 01 40 05 42 67

Courriel : sylvain.dally@gmail.com

Dr Yves EDEL

Tél. : 01 42 17 85 00

Fax : 01 42 17 85 14

Courriel : edel.ecimud@psl.aphp.fr

Pr François PAILLE

Tél. : 03 83 85 24 04

Fax : 03 83 85 24 07

Courriel : f.paille@chu-nancy.fr

Secrétariat Général :

Dr Alain MOREL

Tél. : 01 41 41 98 01

Fax : 01 41 41 98 05

Courriel : a.morel@trait-union.org

Secrétariat Général Adjoint :

Dr Patrick FOUILLAND

Tél. : 01 42 28 65 02

Fax : 01 46 27 77 51

Courriel : federation@alcoologie.org

Trésorière :

Mme Marie VILLEZ

Tél. : 03 20 08 16 60

Fax : 03 20 08 16 69

Courriel : marie.villez@cedre-bleu.fr

Trésorier Adjoint :

M. Olivier ROMAIN

Tél. : 03 87 74 41 58

Fax : 03 87 37 38 32

Courriel : romainolivier@wanadoo.fr

Associations fondatrices :

ANIT ANPAA

SFA SFT

Associations membres :

ACT AFR ASPSA CUNEA

COPA AH ELSA F3A FNESAA

G&T IREMA RHST-A SAF

SAFE SOS Addictions

Associations affiliées :

Alcool Assistance La Croix d'Or

ASUD

Fondation Gilbert Lagrue

Le Baclofène : la position de la FFA

La Fédération Française d'Addictologie rassemble 18 associations travaillant dans le champ de l'alcoologie et l'addictologie. Devant la fréquence et l'importance des demandes des patients et des interrogations des professionnels, elle estime nécessaire de rappeler et d'appuyer les positions prises par l'ANPAA et la SFA face à la médiatisation concernant l'espoir placé dans l'utilisation du baclofène pour le traitement de l'alcoolodépendance.

La FFA :

- souligne qu'elle ne peut approuver les prescriptions qui seraient faites, tant que les indications formulées par l'AMM (Autorisation de mise sur le marché) ne comportent pas celle de l'alcoolodépendance ;
- invite dans cette logique et avec beaucoup d'insistance les pouvoirs publics à favoriser la réalisation, sans délai, d'une étude clinique permettant des conclusions claires ;
- indique par ailleurs que, quelle que soit l'efficacité du produit concerné, celui-ci ne supprimera pas la nécessaire prise en charge des patients dépendants de l'alcool, dont le mal-être, responsable de l'addiction, justifie une aide psychothérapeutique et psychosociale complexe et coûteuse, par des professionnels de qualification complémentaire.
- Enfin, elle demande que soient poursuivies et renforcées la prévention et la veille juridique concernant l'alcoolisation de la population et en particulier des jeunes.

Au nom du Conseil d'administration,

Professeur Michel Reynaud,
Président

Secrétariat et correspondance : c/o Princeps Editions, 64 av. du Général de Gaulle, 92130 Issy-les-Mx.

Tél. : 01 46 38 24 14. Fax : 01 40 95 72 15. princeps.gdumas@wanadoo.fr

Siège social : 20, rue Saint-Fiacre, 75002 Paris